

Arrondissement de
MONTLUCON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE
de DOMÉRAT

L'an deux mille vingt-deux, le 22 octobre, à 10 heures,
le conseil municipal de la commune de DOMÉRAT, assemblé au lieu
habituel de ses séances, au nombre de vingt-trois, en session ordinaire,
sous la présidence de madame Pascale LESCURAT, maire, en suite de
la convocation faite par madame le maire de ladite commune, le 14
octobre 2022.

Nbre de conseillers
municipaux en exercice : 29

Présents à la séance : 23
Votants : 29

Présents : Mme LESCURAT..Mr DE SOUSA..Mme PIRES..
Mr DUFLOUX..Mme BERGERON..Mrs LIMOGES..HAMELIN..Mmes
DELERIS..FAUCHARD..COULANGEON..BRUNET..BERRUER..Mr
LACAUX..Mme LAFAYE..Mrs PINHEIRO..OSTERTAG..Mmes
DUCEAU..MATHIAUD..Mrs RICHOUX..LEFEBRE..Mmes CHIROL..
CLEMENSAT..Mr DEQUAIRE.

Date de l'affichage de la
convocation :

14 octobre 2022

Secrétaire de séance : Mr SURLEAU.

Date de l'affichage à la
porte de la Mairie de la liste
des délibérations :

26 octobre 2022

Ayant donné mandat de procuration : Mme JOUANNIN à Mr LIMOGES,
Mr BOY à Mr DE SOUSA, Mr MALBET à Mme LESCURAT, Mr LUQUET
à Mr PINHEIRO, Mr DELEAU à Mr OSTERTAG, Mme AURAT à Mme
CHIROL.



Le procès-verbal de la séance du 17 septembre 2022 est approuvé.
(Date de publication : 26 octobre 2022)



OBJET : Motion sur la
hausse des coûts de
l'énergie sur les budgets
des collectivités
territoriales.

Vu le code général des collectivités territoriales,

L'évolution des coûts des énergies est en augmentation continue depuis
2021 : + 60 % pour le fioul, + 117 % pour le gaz, + 36 % pour l'électricité.
Les consommateurs et les particuliers bénéficient : du chèque énergie,
du blocage du tarif réglementé du gaz, de la limitation de la hausse du
tarif réglementé de l'électricité.

221022-04

En revanche, les collectivités locales doivent faire face, seules, à ces
augmentations conséquentes de leurs factures d'énergie. La réduction
de la Taxe Intérieure sur la Consommation Finale d'Electricité voulue par
l'union européenne n'est pas à la hauteur des enjeux pour les budgets
locaux.



Sans accompagnement de l'Etat, les règles de l'équilibre budgétaire
applicable aux collectivités feront leurs œuvres. Pour payer les énergies,
il faudra faire des économies sur le service public au détriment des
usagers, réduire drastiquement les investissements locaux au détriment
des entreprises et augmenter les impôts locaux au détriment des
contribuables.

Inscrit dans la démarche de territoire à Energie Positive (TEPOS),
disposant d'un Plan Climat-Air-Energies Territorial (PCAET) et d'un
Schéma de développement des Energies Renouvelables (SDER),

Montluçon Communauté se tourne résolument vers les transitions énergétiques et écologiques nécessaires pour faire face aux changements climatiques. Mais Montluçon communauté a besoin de temps pour décliner concrètement les projets et renforcer son autonomie énergétique.


C'est la raison pour laquelle le conseil communautaire a adopté à l'unanimité une motion sollicitant la prise de mesures nationales tant sur les soutiens financiers à mettre en place que sur l'évolution des modalités juridiques d'achat des énergies pour accompagner les collectivités et leur permettre d'affronter cette crise en limitant les impacts sur le service public, l'activité économique et la fiscalité locale.

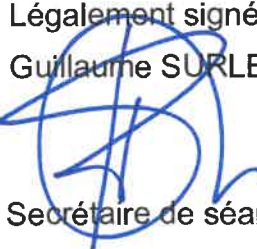
La ville de Domérat, commune membre de Montluçon communauté, partage sans réserve les ambitions et les objectifs poursuivis par la mise en œuvre de TEPOS, du PCAET et du SDER. A ce titre, elle fait sienne la position exposée par son EPCI sur les risques induits par l'enchérissement du coût de l'énergie.

Il est donc proposé à l'assemblée d'approuver dans les mêmes termes que le conseil communautaire la motion ci-dessus reproduite pour demander la prise de mesures nationales tant sur les soutiens financiers à mettre en place que sur l'évolution des modalités juridiques d'achat des énergies pour accompagner les collectivités et leur permettre d'affronter cette crise en limitant les impacts sur le service public, l'activité économique et la fiscalité locale.

Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité,

FAIT sienne la motion ci-dessus reproduite.

 Pascale LESCURAT,
Maire de Domérat.

Pour extrait conforme au registre,
Légalement signée par :

Guillaume SURLEAU,
Secrétaire de séance.